

Arrêté

Fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état.

Le Directeur Général du Crous de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement de Technicien de Recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (Gestion et Pilotage) emploi-type Chef de Cuisine/Cuisinier, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NANCY-METZ :

Madame Vanessa Cottalorda, attachée principale d'administration de l'état, Crous Lorraine

Monsieur Romain Reydelet, attaché d'administration de l'état, Crous Lorraine

Monsieur Christian Camus, Technicien classe normale, Crous Lorraine

Madame Charlotte Zippert, Ingénieur d'études, Classe Normale, Crous Lorraine

Fait à Nancy, le 02/06/2026

Le Directeur Général
du Crous Lorraine

Frederic LEONARD
Directeur Général du Crous
Lorraine
2 juin 2026